

Extrait de l'Arrêté Préfectoral du 28/07/2025

- Commune de Saint-Paul de Vence -

ALERTE RENFORCÉE SECHERESSE

Piscines

Privées et Publiques, de plus de 1m³
(enterrées et hors sol)

Remplissage interdit,

Mise à niveau autorisée

Pelouses, massifs fleuris et espaces verts

Interdiction d'arroser

Jardins potagers

Interdiction d'arroser de 8h à 20h

Terrains de sport

Interdiction d'arroser

Lavage à domicile de véhicules

Interdiction de laver

Nettoyage de voiries, terrasses, façades, toitures et autres surfaces imperméabilisées

Lavage à grande eau interdit,

Lavage sous pression autorisé lorsqu'il est effectué par une collectivité

Jeux d'eau

Interdits

Fontaines

Privées et publiques

Fermées,

Sauf si elles fonctionnent en circuit fermé ou disposent d'un bouton poussoir